

CPIA 2019

Document d'analyse

Rendu public en aout 2020, l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) de la BM a concerné en 2019, 39 pays africains dont le Togo. Cette évaluation a couvert la période de janvier à décembre 2019.

Cette évaluation est basée sur une note, laquelle représente la moyenne de 16 indicateurs regroupés en quatre catégories : i) la gestion économique, ii) les politiques structurelles, iii) les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'équité, iv) la gestion et les institutions du secteur public.

De 2017 à 2019, la note globale pour les pays de la région est restée stationnaire à 3,1. Cependant, si la majorité des pays a connu une diminution de note, quelques-uns comme le Togo se distinguent par des augmentations de note. Pour le cas particulier du Togo, cette augmentation est plus remarquable de 2018 à 2019 et elle a été essentiellement le fait des finances et du budget.

Année	2017	2018	2019
Qualité gestion budgétaire et financière	2.5	2.5	3.0
Efficiente mobilisation des recettes	3.0	3	3.5
Secteur financier	2.5	2.5	3.0
Equité dans l'utilisation des ressources publiques	3.5	3.5	4.0
Egalité des sexes	3.0	3.0	3.5
Note globale CPIA du Togo	3.1	3.2	3.3
Note globale CPIA Afrique Sub Saharienne (ASS)	3.1	3.1	3.1

Classé 15^e sur les 39 pays, le Togo avec une note de 3,3 en 2019 a connu une augmentation moyenne de sa note de 0,1 point chaque année depuis 2017. Toutefois, il a fait un bon remarquable de 0,5 points en 2019 au niveau de 5 indicateurs dont 4 liés au budget et aux finances. Il s'agit notamment de la « Qualité de la gestion budgétaire et financière », de « l'efficacité dans la mobilisation des recettes », de « l'Equité dans l'utilisation des ressources publiques », et dans « le secteur financier ».

La « Qualité de la gestion budgétaire et financière » est la mesure dans laquelle il existe :

a) un budget global et crédible, en rapport avec les priorités en matière de politique ;

b) d'efficaces systèmes de gestion financière permettant de veiller à ce que le budget soit mis en œuvre comme prévu et de façon contrôlée et prévisible ; et c) un respect des délais et une précision dans la présentation des rapports comptables et sur les dépenses publiques, notamment l'audit en temps utile des comptes publics et des dispositifs de suivi efficaces.

La note de ce critère pour le Togo est passée de 2,5 en 2018 à 3,0 en 2019. Elle a mis en relief que les dépenses extrabudgétaires ont été considérablement réduites et l'accès du public à l'information a été amélioré grâce à la publication en temps opportun de rapports trimestriels sur l'exécution du budget et les opérations financières du gouvernement.

Seul pays ayant augmenté sa note de 2018 à 2019, le Togo obtient la note de 3,5 en 2019 contre 3,0 en 2018 au niveau de l'efficience dans la mobilisation des recettes alors que la note régionale pour ce critère a diminué, passant de 3,4 en 2018 à 3,3 en 2019.

L'efficience dans la mobilisation des recettes, évalue la qualité de la politique fiscale et de l'administration fiscale. Il s'agit de l'Évaluation de la structure globale de la mobilisation des recettes, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur papier, mais aussi les recettes provenant de toutes les sources et actuellement recouvrées.

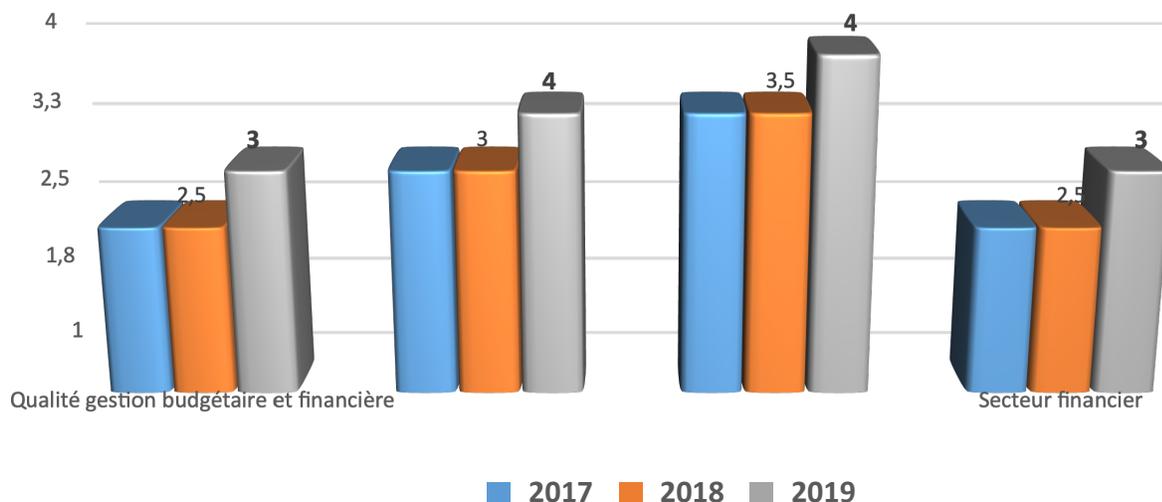
Et selon les évaluateurs, le Togo est qualifié de grand réformateur, avec des avancées dans toute une série de domaines politiques. En ce qui concerne la politique fiscale, l'assiette fiscale a été élargie avec l'introduction d'un nouveau code des impôts, la création d'un compte unique dédié au paiement des crédits de TVA ; et la généralisation du taux légal de TVA à 18 %. Dans le domaine de l'administration fiscale, outre la mise en place d'un système unique d'identification des contribuables pour faciliter les contrôles internes et lutter contre la corruption, l'instauration de téléprocédures a été encouragée pour réduire les coûts de mise en conformité des contribuables et faciliter les déclarations d'impôts volontaires. Les services cadastraux ont été modernisés, et les bases de données douanières et fiscales nationales harmonisées. Ces mesures ont permis de réduire de 57 heures le temps nécessaire pour se conformer aux obligations fiscales, de diminuer les exonérations fiscales de 3,5 à 1,8 % du produit intérieur brut (PIB) et d'augmenter le nombre de contribuables de 23,6 %.

Le Togo et le Mali sont les seuls pays à avoir enregistré une augmentation de note au niveau de l'indicateur « Équité dans l'utilisation des ressources publiques ». Le Togo passe de la note de 3,5 en 2018 à 4,0 en 2019 alors que la moyenne régionale pour ce critère est restée inchangée en 2019, à 3,3.

« L'Équité dans l'utilisation des ressources publiques » est la Mesure dans laquelle la structure des dépenses publiques et du recouvrement des recettes a une incidence sur les pauvres et est cohérente avec les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

La note du « Secteur financier » togolais a aussi augmenté de 2,5 à 3,0. La « Qualité des politiques et de la réglementation a trait au développement du secteur financier selon trois dimensions : a) la stabilité financière ; b) l'efficacité du secteur, sa complexité et sa capacité de mobilisation des ressources ; et c) l'accès aux services financiers. »

Recapitulatif "Progres notation CPIA domaine budget et finances"



Outre les meilleurs progrès de notation liés aux finances et au budget, le Togo a réalisé aussi une bonne performance dans « l'égalité des sexes ». Il est en 2019, le seul pays qui a enregistré une augmentation de la note de ce critère et plus particulièrement au niveau du sous indicateur « Promouvoir l'égalité d'accès des hommes/femmes aux ressources productives et économiques ». **Le pays obtient ainsi la note de 3,5 contre une note de 3,0 en 2018.** Pendant ce temps, la moyenne régionale pour le critère est de 3,2, laquelle est restée inchangée depuis 2014.

Le critère « Égalité des sexes » mesure comment les politiques, lois et institutions : a) encouragent un accès égal des hommes et des femmes au développement du capital humain ; b) favorisent un accès égal des hommes et des femmes aux ressources économiques et de production ; et c) accordent aux hommes et aux femmes le même statut et la même protection en vertu de la loi.

L'année dernière l'amélioration du climat des affaires a permis à notre pays d'enregistrer un progrès de 40 places dans le score de doing business le plaçant à la 97ème place mondiale et à la 7ème place au plan africain, faisant du Togo le plus grand réformateur en Afrique.

En rappel, l'objectif de cette évaluation annuelle est de renseigner les pouvoirs publics sur l'impact des efforts déployés pour soutenir la croissance et lutter contre la pauvreté. En termes de bénéfice, les notes obtenues permettent de déterminer le volume des prêts concessionnels et des dons que la Banque mondiale accorde au Togo pour la mise en œuvre de ses politiques de développement en l'occurrence le PND 2018-2022.

NB : les définitions des critères proviennent de la Banque Mondiale (cf CPIACriteria2017newversion)